



Séance du conseil municipal mardi 14 janvier 2025

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme SABOURAUD Nathalie, M. GAUTHIER Didier à M. BALUTEAU Patrick, Mme HALLER Dorothée à M. OURTAAU Philippe, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe à Mme SOARES Luisa

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

À 18 h 00, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – remarque que c'est la première fois qu'il y a un respect sur la retranscription de sa participation, apprécie que le ton ait changé ce qui est positif car jusqu'alors les qualificatifs utilisés ne correspondaient pas à la réalité des échanges.

- fait remarquer à M. DAMY que lorsqu'il lui a été posé la question pourquoi la commission ne s'était pas réunie, la réponse obtenue à savoir « que le débat aurait été le même » n'est pas acceptable.

M. Le MAIRE - déclare que l'on ne refait pas ici le débat mais une validation du procès-verbal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que les élus sont membres de commissions selon leurs compétences.

- estime, qu'au regard de ses anciennes fonctions et de ses connaissances, ayant travaillé sur des emprunts, un autre débat aurait été possible si la commission s'était tenue.

M. Le MAIRE - souligne que M. DAMY a dit que la commission des finances aurait pu, effectivement, se réunir.

M. Michel DAMY - reconnaît avoir eu un agenda chargé qui ne lui a pas permis d'organiser cette réunion.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - accepte mieux ce motif.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

3. Attribution de subvention associative

Mme Christel GOMBAUD - explique que la subvention exceptionnelle est destinée à l'achat de matériel et à l'investissement de textiles ; en effet, le club souhaite changer les maillots qui ont 15 ans.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	

4. Délibération portant délégation de pouvoir de signature au Maire relative au dépôt des autorisations d'urbanisme

M. Le MAIRE - précise que Grand Cognac a remarqué l'absence de cette délibération qui aurait déjà dû être prise ; il convient donc de régulariser cette situation.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

5. Avis sur la demande d'enregistrement d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur, présentée par la société COGNAC FORMATION AÉRO

M Le MAIRE - indique qu'il s'agit là d'une régularisation pour une activité relevant d'installations classées sur la BA 709 ; il n'y a pas d'élément pour s'y opposer.

- rappelle qu'aucun détail de ce qui se passe sur la base aérienne ne transpire.

M. Pierre NAU - souligne que l'on peut faire confiance car les actions entreprises sont toujours conformes aux normes.

M. Éric LIAUD - reconnaît que l'étude d'impact était plus compréhensible que celle présentée pour REVICO.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - évoque le fait que l'armée dit que l'on n'a pas de regard à avoir sur ce qui relève du secret militaire, qui d'ailleurs n'en serait plus un. Toutefois, on peut avoir un regard sur les conditions d'externalisation des activités militaires qui ne sont pas sans conséquence dans la durée.

- souligne que l'Armée n'a pas toujours respecté les règles des marchés publics.

- dit que l'Armée ne tiendra pas compte de l'avis de la collectivité.

M. Le MAIRE - déclare les propos hors sujet.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

6. Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la végétalisation de la cour de l'école Jules Vallès

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	

7. Ouverture de crédits d'investissement 2025

M. Michel DAMY - expose qu'il convient de délibérer car le budget n'est pas voté.

- précise que les besoins pour le Castel concernent la petite salle à savoir : un pont, un palan et un écran.

M. Le MAIRE - ajoute que, concernant les services techniques, il s'agit des portes sectionnelles qui donnent rue des Pierrières, et d'un kiosque dans le cadre de la végétalisation de la cour de l'école Jules Vallès.

M. Le Maire soumet au vote :

concordance avec la date de souscription. C'est pourquoi il faut une signature en 2025 pour une opération en 2025.

M. Le MAIRE - ajoute que ce prêt sera contracté dans les mêmes conditions mis à part le taux qui a légèrement augmenté et se retrouve à 3,19 %.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que c'est assez curieux, la négociation retenue ne semble pas être la meilleure.

- ajoute qu'il faut ajouter à cette dépense les intérêts qui s'élèvent à 400 000 euros, ce qui correspond à un emprunt de deux millions d'euros que la population va devoir rembourser.

M. Le MAIRE - indique que l'on n'inclut pas le montant des intérêts d'un emprunt lorsque l'on parle du montant souscrit même si ceux-ci, bien entendu, viennent se rajouter au montant emprunté.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - évoque que, lors de la précédente réunion le taux était de 3,07 %, cela a déjà changé pour arriver à 3,19 % (TAEG à 3,20%), soit + 0,12 % d'augmentation en un mois.

- se questionne sur la négociation effectuée.

M. Michel DAMY - indique qu'il s'agit de la meilleure proposition de toutes les offres.

- informe que La Banque Postale qui était à 3,47 % le mois dernier, proposait 3,65 % soit + 0,18 %.

M. Le MAIRE - confirme que le taux général a été négocié et a peu augmenté par rapport à ce qui aurait pu être appliqué. Le Crédit Mutuel a fait un effort supplémentaire afin de permettre les meilleures conditions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - précise que Mme GANTNER-FEITO et lui-même sont favorables aux travaux mais que leur abstention concerne la négociation fragile de la demande de prêt.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

12. Questions diverses

12.1 Qu'en est-il des infrastructures pour sécuriser l'accès du KFC et l'arrêt de bus, que je réclame depuis des mois, voire des années ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte qu'il y a déjà des dysfonctionnements de circulation à certaines heures, lorsqu'il y a la queue au drive ; il aurait été judicieux de prévoir que les automobilistes ne puissent couper la rue.

- fait remarquer que l'arrêt de bus est mortel et illégal, il a été installé sur un terrain privé.
- M. Le MAIRE - répond que le jour de l'ouverture, la police municipale était sur place à midi et a constaté les dysfonctionnements. Un rendez-vous sur site a donc été organisé l'après-midi même en présence de la police municipale, nos services techniques, les services techniques de Grand Cognac et le gérant du KFC. La signalétique n'étant pas claire pour la sortie des véhicules, il a été demandé à KFC d'ajouter des panneaux (ce qui a été fait le lendemain). Concernant l'interdiction de tourne-à-gauche pour les voitures qui arrivent de l'avenue d'Angoulême, les services de Grand Cognac se sont engagés à faire un aménagement dans la continuité du terre-plein central.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que les bornes auraient dû être mises en place au plus tard le lendemain de l'ouverture de cet établissement ; de plus, il est impératif de supprimer l'arrêt de bus qui se situe de surcroît, sur un terrain privé.
- M. Le MAIRE - reconnaît que cet arrêt n'est pas situé au meilleur endroit ; son emplacement sera revu lors de l'aménagement de la rue de l'Anisserie.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que Madame PETIT a dit, lors d'une précédente réunion, que les travaux seraient réalisés dans un avenir lointain.
- M. Le MAIRE - réfute, la première phase des travaux entre l'avenue d'Angoulême et le pont SNCF pourraient avoir lieu en 2026.
- ajoute qu'il s'agit là d'un projet techniquement compliqué ; le problème n'est pas financier.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - partage l'avis de Monsieur Le MAIRE sur l'implantation même de KFC qui n'est pas adaptée à l'infrastructure routière ; les usagers sortent par le parking et arrivent à vive allure sur la rue Samuel de Champlain ; c'est une catastrophe.
- M. Le MAIRE - confirme déplorer à plusieurs titres l'implantation de KFC.
- précise que le problème est pris en compte.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il n'est pas possible d'enlever les deux barres métalliques, situées sur le giratoire au niveau du magasin Distri center, avant qu'un motard ne vienne s'y encastrer
- Mme Christel GOMBAUD - explique que cette situation résulte d'un accident de la circulation.

M. Le MAIRE - indique qu'un point sera fait avec les services techniques au sujet de ces deux poteaux.

12.2 Quelle est la gestion des ventes du maraîchage municipal ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'étonne que les achats effectués au marché du maraîchage ne puissent, selon les dires d'agents, être payés qu'en liquide et que des paniers soient proposés aux seuls agents de la collectivité.

- se demande comment est fixé le prix de vente,

Mme Catherine CONTE - ajoute que les modalités de vente ont été fixées par délibération.

M. Le MAIRE - se félicite de la bonne gestion des produits issus du maraîchage, il est en effet préférable de proposer les invendus à moindre coût plutôt que de gaspiller la marchandise.

M. Pierre NAU - réfute qu'il ne faille payer qu'en liquide.

M. Le MAIRE - rassure M. FAYEMENDIE sur les paiements en liquide qui sont comptabilisés comme tous les autres.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - soutient que la municipalité s'est embarquée dans un métier qui n'est pas le sien.

12.3 M. FAYEMENDIE souhaite connaître le lieu et l'état de conservation de la calèche, la charrette et autre tombereau offerts à la commune pour un usage visuel public

M. Philippe OURTAAU - rappelle qu'en 2022, la calèche a été mise en place devant la médiathèque ; la charrette était stockée chez Aupy mais elle a mal vieilli et était irréparable.

- ajoute qu'il n'a pas eu connaissance de l'existence du tombereau.

- précise que la calèche est stockée sous l'école Pablo Picasso, elle est en réfection car une roue est défectueuse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il est possible de la voir

M. Le MAIRE - propose à M. Philippe OURTAAU d'organiser une visite du lieu de stockage de la calèche.

M. Philippe OURTAAU - confirme qu'il l'organisera le mois prochain.

12.4 Un problème de racines rue des Vauzelles s'aggrave, qu'en est-il de la purge ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - commence à expliquer le problème de racines de la rue des Vauzelles

M. Le MAIRE - l'interrompt et lui indique que le sujet a été évoqué en commission cadre de vie et est repris dans le compte rendu qui a été adressé à tous les membres de la commission.

- déclare ne pas avoir à refaire le débat parce qu'il était absent lors de la commission.

M. Philippe OURTAAU - précise que le compte-rendu qui a été envoyé dans les 48 heures suivant la commission, répond, entre autres, aux questions que M. FAYEMENDIE a évoquées lors de la séance du précédent conseil municipal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe qu'il devait assister à la commission mais qu'il n'a pu sortir en temps voulu d'un établissement de santé.

- déclare que la porte des services techniques lui a été fermée au nez et que derrière celle-ci Mme RIFFAUD semblait se moquer de lui.

M. Le MAIRE - rappelle que les services techniques sont fermés les mardis matin.

12.5 L'éclairage public est à nouveau défaillant, pourquoi ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - parle plus particulièrement de l'avenue d'Angoulême et de la rue des Vauzelles.

M. Le MAIRE - fait remarquer que pendant toutes ses années de mandat, cela n'est jamais arrivé qu'il n'y ait aucun problème d'éclairage sur toute la commune.

M. Philippe OURTAAU - signale que 70 % des points lumineux, soit cinq cent quatre-vingt-trois seront changés sur la commune ; ils seront pris en charge à raison de 40 % par le SDEG, 40 % par le fonds vert et les 20 % restants, qui représentent 40 000 €, seront à la charge de la commune.

- ajoute que les travaux vont débiter prochainement, et que la technologie led engendrera une économie d'énergie de 70 %, de plus il n'y aura plus de problème de puissance.

M. Le MAIRE - reste dubitatif mais espère néanmoins qu'il n'y aura plus de problème.

- informe que les services techniques contactent plusieurs fois par semaine le SDEG par rapport aux problèmes liés à l'éclairage public.

12.6 Il serait judicieux de revoir le stationnement rue Albert Héraud, avez-vous envisagé une solution ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que, dans cette rue, tous les garages sont du même côté et toutes les habitations de l'autre. Par conséquent, le stationnement par alternance est un problème.

M. Le MAIRE - répond que cela doit être évoqué en commission puis entériné en conseil.

M. Philippe OURTAAU - indique qu'il y a autant de garages de chaque côté de la rue.
- déclare avoir rencontré les riverains du fond de la rue, les trottoirs sont en bon état et sans doute était-ce la bonne quinzaine car il n'y avait pas de problème particulier de stationnement.

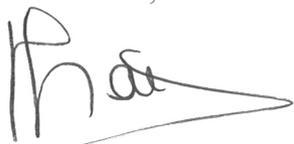
M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare ne pas connaître la voix de certains élus qui n'ont pas parlé depuis le début du mandat.

M. Le MAIRE - indique que le problème de stationnement de la rue Albert Héraud sera évoqué lors de la prochaine commission cadre de vie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remercie Monsieur Le MAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18 H 50.

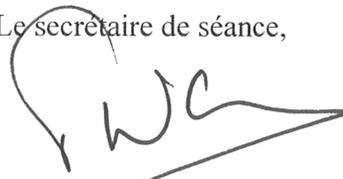
Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU